

Les professeurs du Lycée René Cassin, réunis en Assemblée Générale le Jeudi 6 Novembre 2008, expriment leur inquiétude s'agissant des conséquences de la Réforme du Lycée et de la formation des enseignants du Secondaire.

Les enseignants dénoncent une réforme menée sans concertation, aggravée par le caractère perlé, diffus et contradictoire des annonces ministérielles : l'étalement des informations sur la configuration du nouveau lycée discrédite toute déclaration de vue à long terme, et ruine toute possibilité d'une quelconque vision de la cohérence et de la pertinence de l'ensemble du système.

La détérioration de la formation des élèves et la dénaturation du modèle éducatif républicain est une première conséquence de la maquette de la nouvelle Seconde présentée par M. DARCOS le 21 Octobre 2008 :

- l'imposture du choix des modules, la flexibilité exigée par la semestrialisation de l'année scolaire imposant des contraintes organisationnelles irréalistes. En outre, l'organisation semestrielle et la progression scolaire par validation de modules ont déjà montré leurs limites à l'Université où de nombreux étudiants sont à la dérive.

Par ailleurs, le transfert d'une partie des contenus du tronc commun aux modules de « découverte » ou d'« approfondissement » prive de nombreux élèves d'une formation disciplinaire minimum, et la semestrialisation des modules va à l'encontre du caractère progressif des apprentissages alors même que les élèves éprouvent des difficultés à s'adapter au Lycée en arrivant du Collège.

Menace de disparition de certaines options (langues anciennes, arts...) par une mise en concurrence renforcée des disciplines optionnelles à l'intérieur de chaque « module ».

- l'abaissement de l'horaire élève, en particulier dans les disciplines des « enseignements fondamentaux », pour des raisons strictement budgétaires, porte atteinte au niveau d'exigence intellectuelle qui fait la richesse du système éducatif français. Toute réduction du temps disciplinaire concourt aussi à accroître les inégalités entre les élèves et rend caduques les déclarations d'intention pour résorber les déterminismes socio-culturels.

- nous demandons que soient maintenus dans les enseignements obligatoires les disciplines générales en classes de 1^{ère} et de Terminale, en particulier l'Histoire-Géographie, les Mathématiques, et la Philosophie, gages d'une solide culture générale et d'une capacité à comprendre le monde pour les futurs citoyens que sont les lycéens.

Par ailleurs, les déclarations contradictoires suscitent l'inquiétude des enseignants relative à une remise en cause

- de la spécialisation de l'enseignement général du lycée par filières

- de l'organisation de la formation en trois voies distinctes (générale, technologique, professionnelle)

- du Baccalauréat conçu comme examen terminal qui garantisse un niveau d'exigence national et l'égalité des chances des bacheliers dans leur poursuite d'études.

La formation des enseignants subit dans le même temps une atteinte sans précédent, en particulier concernant les nouvelles modalités du C.A.P.E.S. L'assemblée des professeurs s'oppose

- à toute réforme qui aurait pour effet de réduire la part des savoirs disciplinaires en vue d'un allègement et d'une professionnalisation des épreuves qui ne fera qu'abaisser le niveau de formation des futurs enseignants.

Seul un professeur qui maîtrise les connaissances théoriques liées à sa matière saura faire face à un public scolaire exigeant, curieux, en demande constante d'éclaircissements, et lui inspirer la confiance et l'envie de progresser dans son apprentissage.

- à l'idée d'« épreuves régionales » qui tendrait à remettre en cause le caractère national du Concours ainsi qu'à une embauche sur entretien avec les chefs d'établissement sur le modèle du secteur privé.

La modification du statut des enseignants : nous exigeons le maintien des décrets de 1950 fixant les obligations de service hebdomadaires à 15 heures devant élèves pour les agrégés et 18 heures pour les certifiés. Nous réclamons l'assurance d'une entière liberté pour caler dans la semaine l'organisation des rencontres avec les parents, des concertations pédagogiques.

La dégradation des conditions de travail est une des conséquences du projet de MM.Darcos et de Gaudemar :

- pour les enseignants : augmentation du nombre d'élèves, de groupes par réduction de l'horaire disciplinaire allongeant d'autant le temps de préparation et de correction, et interdisant tout suivi sérieux de chaque élève

augmentation du temps de présence dans les établissements en raison des nouvelles contraintes d'adaptabilité à l'offre modulaire,

flexibilité pédagogique intenable face à des groupes désormais à géométrie et à niveau de connaissances et de compétences variables,

les suppressions de postes (80000 d'ici 2012) et les heures supplémentaires qui évitent toute revalorisation globale des salaires ; de plus, la compression des personnels entraîne dès cette année une augmentation insupportable des effectifs par classe (classes de 1^{ère} à 35 au lycée René Cassin) qui nuit à la qualité de l'enseignement.

- pour les administrations : lourdeur organisationnelle compte tenu de l'obligation de modifier les emplois du temps en cours d'année scolaire et de faire face à une multiplicité de contraintes nouvelles ; augmentation du nombre des bilans administratifs (4 conseils de classe par an au lieu de trois, semaine banalisée dont les contours demeurent opaques)...

POUR TOUTES CES RAISONS, LES ENSEIGNANTS RECLAMENT L'ABANDON SANS CONDITION DE CETTE REFORME DU LYCEE ET DU NOUVEAU RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS